

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES PYRENEES ATLANTIQUES

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE



PAU

Samedi 15 Avril et Dimanche 16 Avril 2017

avec attribution
du C.A.C.S. de la SCC
et du C.A.C.I.B de la FCI



Parc des Expositions - Boulevard Champetier de Ribes - 64000 PAU

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION	
NB - Un chien ne peut être inscrit que dans une classe	
	Jusqu'au.....du 15/03 14/03au 28/03
1 ^{er} chien (Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Intermédiaire)	35 € 40 €
2 ^e chien	30 € 35 €
3 ^e chien	25 € 30 €
4 ^e chien et suivants	15 € 20 €
Baby, Puppy, vétérinaire	25 € 30 €
Ne concourant pas	10 € 10 €
Lot d'affixe / lot de reproducteur	15 €
Païres et Couples	10 €
Meute (6 chiens minimum)* (donnant droit à 6 chiens en classe individuelle)	60 € 70 €
*Chien supplémentaire	15 € 20 €
Confirmation seule sans concours	35 € 35 €

Inscription au secrétariat le jour de l'exposition

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir à un seul et même propriétaire. Les producteurs ne peuvent pas profiter de cette condition, pour inscrire le ou les chiens vendus ou cédés. Seul le Fichier National Canin sert de référence.
La Société Canine se réserve le droit de refuser le tarif dégressif.
L'engagement simultané d'un chien dans deux ou plusieurs classes individuelles est interdit.

Cages gratuites

1^{re} clôture avant majoration des tarifs : 14 Mars (cachet de la poste faisant foi)
Clôture irrévocable des engagements : 28 Mars 2017 (date de réception)

- Ring d'honneur avec :
Meilleur Classe Travail
Meilleur Classe Vétérinaire
Best in Show Puppy
Best in Show Baby

Meilleur de chaque groupe jeune et adulte qui concourront pour le BEST IN SHOW jeune et adulte

TOUS LES MEILLEURS DE RACE ONT L'OBLIGATION D'ÊTRE PRÉSENTS AU RING D'HONNEUR sous peine de voir leurs récompenses annulées

Remise des récompenses après 16 h

• Démonstrations diverses

■ LA CARTE D'EXPOSANT AVEC LES HORAIRES DE JUGEMENT sera postée 8 jours avant la manifestation (Engagements internet : votre E-card sera disponible une semaine avant l'exposition)

■ CAFÉTÉRIA ET BUVETTE dans l'enceinte de l'exposition

Début des jugements : 9 h

TOUTES LES RACES SERONT JUGÉES ET CONFIRMÉES

ENTRÉE GRATUITE - SORTIE AUTORISÉE POUR LES CHIENS NON CLASSÉS APRÈS LES JUGEMENTS

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 15 AVRIL 2017 - GROUPES 1 - 3 - 5 - 8 - 10

GRUPE 1

SPECIALE COLLEY, SPECIALE SHETLAND..... M. CAVILLAC B.
SPECIALE BERGER DE BRIE, Berger de Beauce, berger picard, bobtail, welsh corgis, bergers de l'Est et Italiens (bergers hongrois, Italiens, Roumains, Russes, Polonais, Slovaque, et chiens loups Tchécoslovaques)..... Mme LARIVE J.
Berger Australien..... M. VIZZARI D.
Kelpie Australien, Berger Allemand, Berger Belge, Schipperke, Berger des Pyrénées, Bearded Collie, Border Collie, Berger Hollandais, Berger blanc suisse, Bouvier des Flandres, des Ardennes, et Australien, Berger Américain Miniature, et autres races du groupe..... M. KARCHER C.
Les races de la spéciale CAMILA seront jugés le dimanche (berger de Majorque, et bergers portugais)

GRUPE 3

SPECIALE BULL TERRIER..... M. RUI OLIVERA A. (Port)
Fox Terrier, Jack et Parson Russell Terrier, Airedale, Bedlington, Kerry Blue, Terrier du Brésil, Welsh, Irish Terrier, Manchester, Jagd Terrier, Australien Terrier, et autres terriers divers..... Mme BODSON M.C.
American Staffordshire Terrier, Stafordshire Bull Terrier, Cairn Terrier, West Highland White Terrier, Scottish Terrier
Skye Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Yorkshire Terrier..... M. ESCOFFIER J.L.

GRUPE 5

SPECIALE CHOW CHOW, Siberian Husky..... M. RUI OLIVERA A. (Port)
SPECIALE SPITZ, Samoyède, Esquimaux Groenlandais, Akita Inu, Shiba Inu, Elkhound, Alaskan Malamute, Eurasier..... M. KLEIN J.C.
SPECIALE BASENJI, Akita Américain, Cirneco de l'Etna, Podenco, Chien du Pharaon, autres races du groupe..... Mme LARIVE J.
les chiens nus mexicain et péruvien seront jugés le dimanche lors de la spéciale du CCCE

GRUPE 8

SPECIALE RETRIEVERS (Golden, labrador, flat coated, curly coated, nova scottia, Chesapeake bay)..... M. RUI OLIVEIRA- A. (Port)
Cockers Anglais et Américains, English Springer Spaniel, Chien d'eau Espagnol Mme MOYANO V. (Esp)
les autres races de spaniels et de chiens d'eau..... M. GOUBIE J.

GRUPE 10

Afghan, Saluki, Greyhound..... M. KLEIN J.C.
Whippet, Barzoi, Sloughi, Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo, Azawakh, Lévrier Hongrois, Petit Lévrier Italien et autres races de lévriers..... M. MEDARD MANGIN J.

Engagement internet - paiement sécurisé <http://www.cedia.fr>

RENSEIGNEMENTS Exposition :

M. LAGARDE Martin : 06 15 32 14 95 - lagarde.martin@yahoo.fr
Maison Garcianetxeberria, 64780 IRISSARRY
Mme LARIVE Jeannette : 06 08 09 48 89 - jeannette.larive@wanadoo.fr
M. WITZMANN Camille : 05 59 65 16 06 - 06 08 32 57 10 - witzmann64@gmail.com
• Confirmations seules : M. LAGARDE (voir page 4)

DIMANCHE 16 AVRIL 2017 - GROUPES 2 - 4 - 6 - 7 - 9

GRUPE 2

Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer, Rottweiler, Terrier Noir Russe, Shar Pei..... Mme BODSON M.C.
Montagne des Pyrénées, Mastiff, Bull Mastiff, Bergers de l'Est et Italiens, Sarplaninac, Caucase, Asie Centrale, de Croatie et de Bosnie, et Bergers de l'Europe du Sud Est, du Karst..... M. KARCHER Ch
SPECIALE CAMILA (dogue des Canaries, de Majorque, fila brasilerio, fila de san miguel, Broholmer, Tosa, Cimarron uruguayen, Mâtin espagnol, Castro laboreiro, Alentejo, chiens de montagne portugais et Bergers de Majorque et Portugais du 1er groupe)
Cane Corso, Dogue de Bordeaux..... M. VIZZARI D.
Dobermann, Dogue Argentin, Boxer, Dogue Allemand, Bulldog Anglais, Mâtin Napolitain, Terre Neuve, Landseer, Léonberg, Berger d'Anatolie..... M. SOULAT R.
Bouvier Suisse et reste du groupe..... M. MEDARD MANGIN J.

GRUPE 4

Tous les teckels..... M. RUI OLIVERA A. (Port)

GRUPE 6

SPECIALE RHODESIAN RIDGEBACK
SPECIALE BASSET HOUND
Grand Basset Griffon vendéen, St hubert, Dalmatien, Beagle, Basset Hound, Sabueso Espagnol..... Mme MOYANO V. (Esp)
SPECIALE BLEUS DE GASCOGNE, GASCON SAINTONGEOIS, ARIÉGEOIS..... M. CALLEGARIN L.
Griffon Nivernais, Et autres races de chiens courants..... M. GOUBIE J.

GRUPE 7

SPECIALE SETTER ANGLAIS RACE INVITEE..... M. CADEAU J.P.
SPECIALE DRAHTHAAR, SPECIALE KORTHALS
Braque de Weimar, Braque Français, Italien et Hongrois, Spinone, Épagneul Bleu de picardie, Épagneul Picard, Épagneul de Pont-Audemer, Pointer..... MUSEREAU Y
Autres chien d'arrêt et britanniques (setter gordon et irlandais)
Épagneul breton, braque allemand, et autres races du groupe..... GOUBIE J.

GRUPE 9

Caniche, Chien Particolore, Griffon Belge et Bruxellois
Shih Tzu, Lhasa Apso, Épagneul du Tibet, Terrier du Tibet..... Mme BODSON M.C.
SPECIALE CCCE (Coton de Tulear, Chihuahua et Chiens Chinois à Crête et Chiens Nus Mexicains et Péruviens du 5^e groupe)..... M. MEDARD MANGIN J.
Bouledogue Français..... M. KARCHER C.
Bichons, Petit Chien Lion, Cavaliers King Charles, King Charles..... Mme LARIVE J.
Carlin, Boston, Épagneuls Nains Continentaux, Petit Chien Russe, Épagneul Japonais et Pékinois, et autres races du groupe..... M. KLEIN JC

Setter Anglais : race invitée, engagements gratuits.
(confirmations : 35 euros)

JUGEMENTS AVEC HORAIRES

• L'heure de jugement sera communiquée sur la carte d'exposant et sur le site de CEDIA

EXPOSANTES ESPAÑOLES : TELEFONO PARA INFORMACION :
00 33 615 32 14 95 (14 h - 20 h) - lagarde.martin@yahoo.fr

Forma de pago : Giro Postal al orden de M. LAGARDE ACT des PA - Maison Garcianetxeberria - 64780 IRISSARRY
No seran admitidos las inscripciones que no abonado el pago

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Seuls quelques cages seront à disposition. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition après le jugement s'ils le désirent. La remise des prix se fera après 16 heures. Une cafétéria sera installée dans l'enceinte de l'exposition

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont les dates anniversaire et le jour du jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

CHIENS COURANTS - Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou six teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Pyrénées Atlantiques, devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture de l'exposition est fixée au 28 Mars 2017. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Il n'y aura pas d'additif pour les retardataires.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'Association se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens : - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{es} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).

Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^{es} jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Chien et Girard de l'Étna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibizenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à l'Association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'Association organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^{es} Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Exposition Canine Internationale avec attribution du CACS de la S.C.C. et du CACIB de la FCI

DEMANDE D'ENGAGEMENT (PHOTOCOPIES ACCEPTÉES)



PAU



• Si vous voulez vous engager à l'exposition des 15 et 16 Avril 2017 :

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 28 Mars 2017

(Confirmation autorisée et gratuite pour les chiens exposés)

- remplissez la grille d'engagement ci-dessous et le volet de calcul
- envoyez la feuille à **CEDIA - exposition de Pau - 31230 COUEILLES**, accompagnée de :
 - son règlement libellé à l'ordre de la **ACT des PA** (chèque bancaire ou mandat - **pour les étrangers, mandat cash uniquement**). Les règlements libellés à l'ordre de Cédia seront retournés. Les mandats seront libellés à l'ordre de M. Lagarde, ACT des PA, Maison Garciainetxeberria 64780 IRISSARRY.
 - des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe travail ou champion
 - du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2° catégorie

OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé (recommandé)

**Les engagements par fax ou par mail seront refusés,
les engagements internet non payés ne seront pas pris en compte**

• Si vous voulez vous engager à la Séance de Confirmation Seule :

- remplissez la grille d'engagement au verso OU inscrivez vous sur le site www.cedia.fr, paiement par CB sécurisé
- envoyez la feuille à **M. Lagarde, ACT des PA, Maison Garciainetxeberria 64780 IRISSARRY**, accompagnée de votre règlement par chèque ou mandat, libellé à l'ordre de M. LAGARDE ACT des PA et d'une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse pour recevoir l'accusé de réception

N'envoyez ni en recommandé, ni par Chronopost. Courrier normal uniquement

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Renseignements ACT des PA 06 15 32 14 95

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	Jusqu'au 14/03	15/03 au 28/03	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris)	35 €	40 €	
2 ^e chien	30 €	35 €	
3 ^e chien (avec une carte accompagnateur)	25 €	30 €	
4 ^e ou suivants	15 €	20 €	
Baby, Puppy, Vétéran	25 €	30 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	10 €	10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	20 €	
Remise 10% membre ACT des PA (n° carte : _____)			
Total des engagements			

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire :

L'envoi d'espèces est rigoureusement interdit

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé

GRILLE D'ENGAGEMENT POUR L'EXPOSITION DES 15 et 16 AVRIL 2017

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Tous les Meilleurs de Race ont l'obligation d'être présents au Ring d'Honneur sous peine de voir leurs récompenses annulées.

Réservé à la Société

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____ (puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées, Hollandais, Allemand, Russkyy Toy, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	--	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Confirmation avec exposition

à renseigner (uniquement pour l'exposition) **CLASSES D'ENGAGEMENT (VOIR RÈGLEMENT et verso pour travail et champion)**

Ouverte Intermédiaire Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute

Tout chien inscrit en Classe Champion ou Travail sans justificatif sera mis en Classe Ouverte ou jeune en fonction de son âge

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{re} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Pièces à joindre :

Classe Travail : copie de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la S.C.C. (la récompense doit avoir été obtenue avant le 28/03/17).

Classe Champion : photocopie de la lettre d'homologation

En l'absence de ces documents, le chien sera automatiquement mis en classe ouverte



ROYAL CANIN®

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

SAMEDI 15 AVRIL à partir de 9 H 00 à 12 H 00

Les documents doivent arriver le 3 avril 2017 au plus tard.

à renvoyer, accompagné de votre règlement et d'une enveloppe timbrée à

M. Martin LAGARDE - Maison GARCIAINETXEBERRIA - Route Du Baigura - 64780 IRISSARRY

Tel 06 15 32 14 95 - Mail : lagarde.martin@yahoo.fr

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ Puce ou tatouage N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Pyrénées Atlantiques.

Les accusés de réception des engagements courrier comme des engagements internet seront expédiés par l'Association Canine 8 jours avant la séance de confirmation

**Possibilité de s'inscrire à la séance de confirmation seule le jour même.
Toutes les races pourront être confirmées**